

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Stéphanie GONCALVES - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Stéphanie BARNIER - Nicole MARTIN./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. Frédéric GILLET à M.Christian GERVAIS - Mme Isabelle MOUROT à M.Sylvère FOURNIVAL - Mme Isabelle DE CARVALHO à M.José MARQUES DE MENDONCA - M.Boujemaa ZREOUIL à M.Mornély LORRIER - M.Maria DE GOUVEIA à Mme Marie-Hélène GERVAIS - M.Daniel DESROUSSEAUX à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - M.Patrice PAGEOT à Mme Stéphanie BARNIER - M.Patrick THERET à Mme Patricia PETIT - Mme Marie-Pierre GAILLOT à Mme Nicole MARTIN./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A L'UNANIMITE** Madame Nathalie DESROUSSEAUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 23 - ABSTENTIONS : 3** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Nicole MARTIN et pouvoir de Marie-Pierre GAILLOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2017.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2017/035 :** Convention avec la Compagnie des Balathème pour l'organisation d'un spectacle pour les élèves de l'école maternelle Danièle Casanova, le vendredi 06 octobre 2017. **Montant alloué par la Commune** 319,00 euros.
- **DECISION N°AG/2017/036 :** Avenant N°1 au marché d'assurances, Lot N°2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.). **Cotisation restant à payer** 199,32 euros H.T.
- **DECISION N°AG/2017/037 :** Appel formulé par Monsieur et Madame STIRNEMANN à l'encontre du jugement du Tribunal de Grande Instance de Meaux du 10 novembre 2016 auprès de la Cour d'Appel de Paris. Désignation de la SCP Touraut & associés pour défendre les intérêts de la Commune et convention d'honoraires, à raison de 250 € par heure H.T.
- **DECISION N°AG/2017/038 :** Contrat d'assurance N°2754312 R avec la MAI dans le cadre des manifestations liées au « Téléthon 2017 » sur la Commune **Coût :** 30 euros.
- **DECISION N°AG/2017/039 :** Contrat de maintenance de logiciels avec la SAS JVS MAIRISTEM pour le Service Enfance/Jeunesse. **Coût de maintenance annuelle :** 1.169,16 euros H.T.
- **DECISION N°AG/2017/040 :** Convention de prêt d'une exposition avec l'association Historial de la Grande Guerre dans le cadre du Centenaire de la Guerre 14-18. **Coût gratuit.**
- **DECISION N°AG/2017/041 :** Contrat de vente d'un spectacle avec Sésam Spectacles Sarl pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les écoles maternelles de la Commune de Brou sur Chantereine, les 14 et 15 décembre 2017 **Coût forfaitaire :** 1.200 euros TTC pour les 2 représentations.
- **DECISION N°AG/2017/042 :** Contrat de cession du droit d'un spectacle avec la Compagnie de Bidule pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les écoles élémentaires de la Commune de Brou sur Chantereine, les 18 et 19 décembre 2017. **Coût forfaitaire :** 2.000 euros TTC pour les 4 représentations.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- A **ADOPTÉ** la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2017, qui s'établit ainsi que suit :
 - Section de Fonctionnement : 69.492,47 €
 - Section d'Investissement : 0 €
- A **DIT** que le budget global s'équilibre ainsi :
 - Section de Fonctionnement : 5.245.120,55 €
 - Section d'Investissement : 1.321.430,51 €

5. ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **S'EST PRONONCE** sur la mise en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 680,02 euros conformément à la proposition de Monsieur le Trésorier Principal ;
- A **DIT** que la dépense sera imputée sur le budget en cours aux comptes :
 - "6541 - créances admises en non-valeur" ;
 - "6542 - créances éteintes".

6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018.

APRES avoir entendu les observations de chacun et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal A **ADOPTÉ A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT - Madame Nicole MARTIN - Madame Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) le Rapport présentant les Orientations Budgétaires pour l'année 2018 annexé à la présente délibération.

7. CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX ENTRE LE TRESORIER PRINCIPAL DE CHELLES ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **A APPROUVE** la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre le Trésorier Principal et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

8. AVENANT N°3 A LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE (A LAQUELLE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE VIENT AUX DROITS ET OBLIGATIONS) ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE.

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- **A APPROUVE** l'avenant N°3 de la convention d'intervention foncière tripartite conclue entre la commune de Brou sur Chantereine, la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à laquelle la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne vient aux droits et obligations, et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

9. MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AU 1ER JANVIER 2018.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A ABROGE** les régimes indemnitaires antérieurs instaurés par délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2004 et du 19 décembre 2012, hormis ceux concernant les primes des cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP : techniciens, éducateurs de jeunes enfants et infirmières ;
- **A INSTAURE** à compter du 1^{er} janvier 2018 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel mis en place pour les agents de la Commune de Brou sur Chantereine ;
- **A DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

10. CREATION DE 3 EMPLOIS DANS LA FILIERE DE POLICE MUNICIPALE.

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- **A APPROUVE** la création de 3 emplois dans la filière de police municipale pour son service de police municipale :
- Un responsable du service de police municipale à temps complet pour assurer les missions de direction et coordination du service de police municipale. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de :
 - Catégorie C de la filière police municipale au grade de Brigadier-chef principal de police municipale,
 - Catégorie B de la filière police municipale au grade de Chef de service de Police Municipale.
- Un agent de police municipale adjoint au chef de police municipale à temps complet pour assurer les missions dévolues à un agent de police municipale et secondier le chef de police dans les missions de direction en son absence. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de :

- Catégorie C de la filière police municipale au grade de Brigadier-chef principal de police municipale ou de Gardien-brigadier.

- Un agent de police municipale à temps complet pour assurer les missions dévolues à un agent de police municipale. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de :

- Catégorie C de la filière police municipale au grade de Gardien-brigadier.
- **A DIT** que le tableau des emplois et des effectifs sera modifié ;
- **A DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

11. CREATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE POUR LA FILIERE POLICE MUNICIPALE.

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- **A APPROUVE** le régime indemnitaire de la filière de police municipale lié aux fonctions des agents du service de police municipale ;
- **A APPROUVE** les critères d'attribution ;
- **A DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

12. MODIFICATION DES REGLEMENTS DES ASTREINTES ET DES HEURES SUPPLEMENTAIRES.

1/ Règlement des astreintes et des heures d'intervention :

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- **A APPROUVE** le règlement des astreintes et des heures d'intervention modifié ;
- **A DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

2/ Règlement intérieur des heures supplémentaires :

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- **A APPROUVE** le règlement intérieur des heures supplémentaires modifié ;
- **A DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

13. CREATION DE 2 EMPLOIS D'AGENT D'ENTRETIEN ET RESTAURATION A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN ET RESTAURATION A TEMPS INCOMPLET 31H DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la création de 2 emplois d'agent d'entretien et de restauration à temps complet ;
- **A APPROUVE** la suppression d'un emploi d'agent d'entretien et restauration à temps incomplet de 31 heures ;
- **A DIT** que le tableau des emplois et des effectifs sera modifié ;
- **A DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

14. CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- **A APPROUVE** la création d'un emploi d'assistant(e) de gestion administrative ;
- **A DIT** que le tableau des emplois et des effectifs sera modifié ;
- **A DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune.

15. CONTRAT D'ADHESION A L'URSSAF.

Le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** le contrat d'adhésion à l'Urssaf ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les documents y afférents,
- **A DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune.

16. CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A DIT** que les délibérations validant les conventions précédentes sont abrogées ;
- **A APPROUVE** la convention unique relative aux missions optionnelles entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous documents y afférents ;
- **A DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune.

17. MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 28 FEVRIER 2017 CONCERNANT LA CESSION D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE MDH PROMOTION.

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs)) :

- **A DIT** que la délibération N°AG/D/02/2017/006 en date du 28 février 2017 est abrogée ;
- **A APPROUVE** la cession de la parcelle B188, sise 33 rue Carnot, d'une superficie de 15 m², à la Société Développement et Réalisations pour un montant de 32.880 euros ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents y afférents.

18. FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2017 VERSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours pour l'année 2017 à la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour le financement du programme de travaux de voirie ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire tous documents y afférents.

19. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS-VALLEE DE LA MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA MISE A DISPOSITION D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES ET URBAINES.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour la mise à disposition d'informations géographiques et urbaines ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, tous avenants et tous documents y afférents.

20. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE POUR L'EXERCICE 2016.

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour l'exercice 2016.

21. AVIS DE LA COMMUNE SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 16 NOVEMBRE 2017.

Le Conseil Municipal **A DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** aux rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 16 novembre 2017.

22. CONVENTION DE SERVICES PARTAGES DE LA COMMUNE DE CHELLES AU PROFIT DES COMMUNES DE BROU SUR CHANTEREINE ET DE COURTRY.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention de services partagés de la commune de Chelles au profit des communes de Brou sur Chantereine et de Courtry pour la gestion et l'entretien de l'ensemble des équipements d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore situés sur leur territoire respectif (hors ZAE) ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, tous avenants et tous documents y afférents.

23. QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été levée à 22h10.